

A L'ASSAUT DES RECORDS MAURICE ARNOUX aurait battu celui de l'altitude pour monoplace...

Orly, 27. — Poursuivant la série des records, l'aviateur Maurice Arnoux a décollé ce matin de l'aérodrome d'Orly pour tenter de s'attribuer le record d'altitude pour avions monoplace de 9 litres à 300 kilomètres.

Parti à 10 h. 20, l'aviateur a atterri à 11 h. 47 55' après avoir atteint l'altitude de 7 900 mètres environ. Ce record a été établi sur un avion Farman 357, moteur 140 CV. Renault-Bengali.

...et celui de la vitesse sur 100 kilomètres

Etampes, 27. — L'aviateur Maurice Arnoux s'est mis en piste ce après-midi à bord de son avion Caudron-Renault, pour tenter de s'attribuer le record de vitesse sur 100 kilomètres, catégorie monoplace de 9 litres de cylindre.

Malgré la mauvaise visibilité régnant sur le circuit Etampes-Morannes, l'aviateur parcourit les 100 kilomètres en 18' 05" 1/5, soit à la vitesse de 331 km 733 à l'heure, établissant ainsi un nouveau record international.

Maurice Arnoux tentera demain d'établir le record des 100 et 1 000 kilomètres sur le même circuit en catégorie biplace.

M^{me} Lion a battu le record féminin d'altitude

Guyancourt, 27. — Aujourd'hui, à l'aérodrome de Guyancourt, Raymond Delmotte a effectué une montée pour établir le record d'altitude féminin monoplace de 6 litres de cylindre. Après 1 h. 30 de vol, Delmotte a atterri pensant avoir atteint 7 000 mètres, environ. On sait que ce matin, à Orly, Maurice Arnoux a établi ce même record, est monté à 7 900 mètres.

Aussitôt après la tentative de Delmotte, Mlle Lion a pris place à bord de l'appareil et a atteint l'altitude de 6 800 mètres environ, établissant ainsi le record féminin en catégorie monoplace. L'appareil utilisé pour ces performances est un Aiglon Renault de 100 CV. Ce sera qu'après la vérification des barographes au Laboratoire des Arts et Métiers, que l'on connaîtra les hauteurs exactes atteintes par Delmotte, Arnoux et Mlle Lion.

L'aviateur Boris a battu le record de vitesse sur 1 000 kilomètres pour biplaces

Bernay, 27. — L'aviateur Boris, pilotant un Rafale muni d'un moteur Renault de 145 CV, a battu ce matin le record de vitesse sur 1 000 kilomètres pour avions biplaces de 6 litres 300 de cylindre.

Ayant comme passager M. Garnier, l'aviateur Boris empruntant un circuit de 100 kilomètres situé aux environs de Bernay, a couvert la distance en 3 h. 08' 25", ce qui représente une moyenne de 318 km 431.

Le meilleur tour du circuit a été réalisé en 18' 30" soit à la moyenne de 324 km 329. L'ancien record appartenait à Maurice Arnoux et Mlle Graciele Lalau avec une moyenne de 302 km 444.

Le Lieutenant-de-Vaisseau-Paris s'attaque au record des 1 000 km. avec 10 000 kgs de charge

Bordeaux, 27. — L'hydravion géant Lacombe, Lieutenant-de-Vaisseau-Paris s'est attaqué aujourd'hui au premier d'une série de records qu'il va tenter de s'attribuer ou d'établir. C'est ainsi qu'aujourd'hui a été tenté le record de vitesse sur 1 000 kilomètres avec 10 000 kgs de charge. L'hydravion a quitté la base de Biscarosse à 10 h. 30, ayant à bord dix hommes d'équipage et l'aviateur Guillaumet, chef de bord ; l'aviateur Laclaire second pilote ; le navigateur Comet, le radio-télégraphiste Ladif et les mécaniciens Lecomte et Chapillon, ainsi qu'un passager, l'ingénieur Bonfrance, représentant la Compagnie Air-France Transatlantique, à laquelle appartient l'appareil.

Le Lieutenant-de-Vaisseau-Paris a accompli quatre tours du circuit Biscarosse-La Rochelle-Biscarosse, réalisant une moyenne horaire de 220 km 000, le meilleur circuit de 240 kilomètres ayant été couvert à 236 kilomètres à l'heure. L'amersissage a eu lieu dans d'excellentes conditions peu avant 15 heures et il est à présent que l'équipage effectuera mercredi prochain une tentative de record sur la même distance, mais cette fois avec 15 000 kilos de charge.

A L'OCCASION DU NOUVEL AN M. CHAUTEUPS a échangé des télégrammes de félicitations avec les représentants des gouvernements chinois et canadiens

Paris, 27. — M. Chauteups a reçu de M. Kung, vice-président du Conseil et ministre des Finances de Chine, le télégramme de félicitations suivant, daté de Hankow :

« Veuillez accepter mes meilleurs vœux pour Noël et la nouvelle année. A cette date, nous pensons avec une gratitude renouvelée à l'amitié qui unit heureusement nos deux Républiques. Puissions-nous dans les années à venir, coopérer encore plus étroitement au triomphe de la démocratie et au développement de la paix et de la sécurité mondiales. »

Le président du Conseil a répondu à M. Kung par le télégramme suivant :

« Très sensible à vos aimables souhaits, je vous en remercie vivement. J'ai gardé le meilleur souvenir de votre visite à Paris et vous adresse pour vous-même et votre noble pays mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. »

M. Chauteups a également reçu de M. Mackenzie King, président du Conseil du Canada, un télégramme contenant les meilleurs vœux de Noël et du jour de l'an du ministre canadien.

Le président du Conseil a adressé à M. Mackenzie King la réponse suivante :

« Très sensible à vos aimables souhaits, je vous en remercie vivement. J'ai gardé le meilleur souvenir de votre visite à Paris et vous adresse pour vous-même et votre noble pays mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. »

Une agression peu ordinaire

Paris, 27. — Une coiffeuse, Mlle Marguerite Noël, âgée de 36 ans, demeurant 2, rue Vintimille, a été menacée chez elle, ce matin vers 4 heures, par deux individus dont l'un avait brandi sur elle un revolver pour l'obliger à signer une fin de bail pour sa boutique, ainsi qu'une reconnaissance de 10 000 francs.

Ayant voulu se défendre, Mlle Noël a été frappée de plusieurs coups de poings à la figure et a dû être admise à l'hôpital Richet.

LA GRÈVE DES TRANSPORTS ET CELLE DE L'ALIMENTATION CONTINUENT A PARIS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET LE MINISTRE DU TRAVAIL S'EFFORCENT DE TROUVER UNE SOLUTION A CES CONFLITS



Des gardes mobiles faisant leur tournée d'inspection, la nuit, aux Halles de PARIS.

Paris, 27. — Les propositions d'arbitrage du président du Conseil sont de nouveau examinées, ce matin, par les grévistes des transports et de l'alimentation. On espère de part et d'autre que l'entente prendra fin à l'issue des dernières conversations en cours.

En attendant, la situation est toujours sans changement. Le transport des journaux et le ravitaillement de Paris sont assurés à peu près normalement grâce aux initiatives privées et au concours des camions du train des équipages.

La Fédération et le Syndicat des moyens de transport se sont tenus en permanence, toute la matinée, au siège de la C.G.T., où se déroulent les conversations qui devaient être adressées par la présidence du Conseil.

L'entrevue avec M. Février de la délégation ouvrière de l'Alimentation

Paris, 27. — M. Février, ministre du Travail, a poursuivi, ce matin, ses conversations en vue de mettre fin au conflit de l'alimentation.

Il a reçu la délégation ouvrière, à laquelle il a fait part des propositions faites au nom de la délégation patronale par M. Berteaux.

Ces propositions portent sur les points suivants :

1. Aucun pourparler entre les délégations n'aura lieu avant l'évacuation des locaux occupés et le retour à la liberté du travail.

2. La délégation patronale accepte la réduction de 75 % des grévistes pour la première semaine, de 85 % la deuxième semaine et de 90 % la troisième. La réduction saisonnière du travail a une marge de licenciements de 15 % à leur choix.

Les ouvriers, de leur côté, proposent de s'en tenir pour la question des licenciements à l'additif à la convention collective, qui prévoit le débouchage par voie d'urgence.

M. Février continue ses conversations afin de chercher à aboutir le plus rapidement possible à une entente.

M. Camille Chautemps, président du Conseil a longuement conféré, ce matin, avec M. Février, ministre du Travail, au sujet de ces propositions.

Une réunion des gérants des succursales des maisons d'alimentation

Paris, 27. — Les gérants des succursales des maisons d'alimentation se sont réunis cet après-midi à 14 h. dans la salle de la Grange-aux-Belles.

Après avoir discuté des conditions du contrat collectif de la corporation, l'assemblée a décidé d'attendre les résultats des pourparlers actuellement en cours, que les délégués exposeront, dans une nouvelle réunion, qui se tiendra demain.

UNE DÉLÉGATION OUVRIÈRE DES TRANSPORTS RECUE PAR M. CHAUTEUPS

Paris, 27. — La délégation ouvrière des transports, conduite par M. Jacquod, secrétaire de la Fédération nationale des transports, qui avait constitué au cours de l'après-midi, au Ministère du Travail, avec M. André Février, s'est rendue, à 17 h. 30, à la présidence du conseil où elle a été reçue par M. Camille Chautemps. L'entretien s'est déroulé en présence de M. Février, de M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et de M. Chaubert, directeur du cabinet du ministre du Travail et de M. Belin, secrétaire général de la C. G. T.

Suivant les renseignements recueillis à l'issue des pourparlers, les conversa-

EN VERTU DU TRAITÉ DE COURTRAI... DES PROPRIÉTAIRES des cantons d'Hondschoote et de Beveren-sur-Yser sont invités à démolir leurs maisons dans un délai de 20 jours...

CETTE MESURE A PROVOQUÉ UN LÉGITIME AFFOLEMENT DES INTÉRESSÉS ET LES MILIEUX COMPÉTENTS ONT ÉTÉ SAISIS DE L'AFFAIRE

Une fâcheuse conséquence du traité de Courtrai affolait hier soir certains propriétaires d'Hondschoote et d'Oost-Cappel, en France, et de Beveren-sur-Yser, en Belgique.

Le traité de Courtrai précise que toute nouvelle bâtisse ne peut être élevée à moins de 7 mètres de l'axe d'une route mitoyenne entre France et Belgique et à moins de 10 mètres de la limite frontalière s'il n'y a pas de route.

Jusqu'ici, quand les braves gens de la région frontalière voulaient construire, ils se contentaient de demander l'autorisation à la douane soit française, soit belge laquelle accordait bien volontiers l'autorisation, pourvu que l'immeuble comportât pas d'issue dans le pays voisin.

Or, voici que toute compétence vient d'être refusée à ce sujet à la douane. Il paraîtrait que, seuls, les ponts et chaussées des pays respectifs peuvent, dans semblables cas, « autoriser » ou « interdire ».

De ce fait, une première affaire éclata à Beveren-sur-Yser, commune voisine d'Oost-Cappel, mais située en territoire belge.

Le propriétaire d'une superbe maison neuve, laquelle aurait coûté plus de 200 000 francs, dit-on, fut invité par les ponts et chaussées belges à démolir sa bâtisse, parce que bâtie dans la zone interdite.

Littéralement affolé, cet homme eut recours au tribunal de Courtrai. Il perdit son procès.

Hélas ! son cas n'est pas unique. Et voici que des dénonciations réciproques de situations litigieuses mettent sans cesse des dessous des communes françaises et belges de la zone frontalière.

Pour le moment, outre le cas de Beveren-sur-Yser, on en connaît un autre à Oost-Cappel et on met sur la sellette deux autres cas semblables à Hondschoote.

Car, s'il faut détruire un appendice à Oost-Cappel, comme le réclament les Ponts et Chaussées français, on n'admet pas à Oost-Cappel qu'il y ait immunité pour de pareilles situations existant déjà depuis longtemps à Hondschoote !

Le cas d'Oost-Cappel

Le cas d'Oost-Cappel est particulièrement douloureux. Il s'agit d'un petit appendice appartenant à un modeste artisan.

Cet appendice a environ 2 mètres sur 4. Une sorte de sommation impérieuse est parvenue à son propriétaire : « Vous avez 20 jours pour détruire votre bâtiment, si tel est dit. »

Le malheureux homme est, lui aussi, affolé, car il connaît la procédure dans ce cas. De plus, l'affaire de Beveren-sur-Yser qui crée un précédent ne l'encourage nullement à recourir au tribunal.

Bref, s'il ne s'exécute pas, il aura d'abord un procès. Ensuite, une équipe de démolisseurs entrera en jeu... à ses frais, naturellement.

Très heureusement, cet Oost-Cappel-ien a trouvé en son maire, M. Daniel Bollengier, conseiller d'arrondissement, un ardent défenseur.

M. Daniel Bollengier a alerté M. Baclet, ingénieur T.P.E. à Bergues et M. Genet, ingénieur en chef du département du Nord. Enfin, il n'est pas jusqu'au ministère des Travaux publics qui ait reçu des doléances ardentes à ce sujet.

Les principaux arguments en faveur des bâtisseurs sont ceux-ci : 1° La douane belge n'a pas le droit de construire dans ce cas, alors que des cas semblables sont tolérés depuis longtemps à Hondschoote et ailleurs ; 2° des gens seront, de ce fait, ruinés. Il n'est pas possible qu'une mesure d'ordre général ne soit pas prise à ce sujet.

C'est en effet, ce que tout le monde souhaite, il semble bien qu'une solution de bon sens ne peut qu'intervenir, qui ramènera le calme dans certains esprits, actuellement fort surexcités, et on comprend pourquoi ! Car chaque propriétaire en litige se dit avec angoisse : « Quand on aura démolit ta maison, on démolira ensuite ma maison ! »

JACBERG

La grève des employés de commerce se poursuit à Valenciennes

TOUTEFOIS, DANS LA SOIRÉE, LA DISCUSSION S'ÉTABLISSAIT SUR UNE FORMULE TRANSACTIONNELLE

Les délégués des employés sortant de la Sous-Préfecture. De gauche à droite MM. DEVOS et LECOMTE, secrétaires C. G. T. ; BRODIER et HEVERES, C. F. T. C.

Le mouvement de grève des employés de commerce à Valenciennes s'est poursuivi hier, mais la grève ne reste que partielle. Certains magasins qui appliquent le contrat collectif ont leur personnel au complet, beaucoup d'autres sont abandonnés par les employés. Parmi les magasins où le travail a repris on peut citer les Fabriques Françaises, Aux Galeries Modernes, pour citer des établissements principaux, la grève continue.

M. Charles Gaubert, Sous-Préfet a poursuivi durant toute la journée d'hier des pourparlers qui s'annonçaient d'abord comme très ardu. Dans la soirée toutefois, le représentant du Gouvernement avait obtenu un premier résultat qui laissait espérer que les entretiens, qui menaçaient d'être rompus quelques heures plus tôt, pouvaient aboutir à un accord.

Des 9 h. M. Gaubert avait reçu MM. Masse et Finet, représentant les employés de leur corporation d'un appel de leur syndicat. La délégation ouvrière fut ensuite convoquée. Elle était composée de MM. Lecomte et Devos représentant le syndicat C. G. T. et Brodier représentant le syndicat C. F. T. C.

Les pourparlers reprirent au cours de l'après-midi sous la présidence de M. Charles Gaubert qui proposa une formule susceptible de concilier les intérêts et

obstinément opposés. Selon cette formule, l'arbitrage du 11 septembre 1937 restait applicable toutefois plusieurs réserves seraient faites. C'est pour discuter de ces réserves que les représentants des commerçants et des employés se sont réunis vers 19 h. dans une salle particulière.

Durant toute la journée les grévistes sont restés dans une des salles de l'Académie. La journée s'est déroulée dans le calme.

Un communiqué de l'Union des Syndicats

On nous prie d'insérer :

« Depuis le 22 décembre, les employés des maisons de commerce sont en grève, pour l'application de leur Convention collective de travail et de la sentence arbitrale. »

« Il est du devoir de tous les Syndicats et des travailleurs d'apporter leur aide morale et matérielle, car il ne faut pas oublier que l'issue de cette lutte peut avoir de sérieuses répercussions pour l'ensemble des travailleurs de notre arrondissement. »

« Il faut que les ouvriers et ouvrières de toutes corporations considèrent cette lutte comme la leur, de son issue dépendra la position à prendre par le patronat de notre arrondissement. »

« Il faut que toutes les organisations

ECHOS et CARNET D'HELLEMMES

LA TERrible BAGARRE

Se trouvant seuls dans l'estaminet, les quatre individus se mirent en devoir de s'occuper l'établissement puis, inquiets des résultats que pourraient avoir les cris du patron dans la rue, ils sortirent pour le faire taire. Les appels de M. Rock étaient demeurés vains, mais sa manœuvre n'avait pas été inutile car dès qu'il vit les agresseurs dans la rue, il rentra précipitamment dans son café qu'il verrouilla avec soin.

Les chenevans comprirent qu'ils avaient ralenti la partie belle puisque personne ne venait au secours du malheureux cafetier. Ils brisèrent les carreaux de la porte vitrée de l'estaminet et ils auraient rétrogradés à l'extérieur si des locataires n'étaient parvenus à leur secours. M. Lallau se vit menacé par un revolver.

Le bilan

Finalement, les quatre voyous abandonnèrent la lutte pour s'enfuir dans une auto en stationnement non loin de là et disparurent à toute vitesse. On fit le bilan de la bagarre. Le café était « retourné », les pieds des tables démontés, les chaises brisées, les verres en miettes et quatre hommes étaient gravement blessés.

Les victimes étaient MM. Charles ROCK, 51 ans, patron de l'estaminet ; LUVIVIER Joseph, 58 ans, ouvrier à l'usine de Pives-Lille et demeurant 115, rue Chanzy, à Hellemmes ; Charles LALLAU, l'un des locataires, 37 ans, également ouvrier à l'usine de Pives-Lille et enfin l'autre locataire, M. Oscar CORNILL, 54 ans, ouvrier en bâtiment à Hellemmes.

Le docteur BARON, mandé d'urgence, donna les meilleurs soins aux blessés. Il ne fit pas moins de 15 à 20 points de suture à chacun d'eux. Ils avaient été tous atteints au crâne, la nuque et à la face.

L'un des agresseurs est connu

Hier matin, à la première heure, les quatre victimes de cette inqualifiable agression portèrent plainte devant le commissaire de police d'Hellemmes, M. HAQUET, qui entendit les quatre plaignants et rechercha les agresseurs actuels.

L'un d'eux est connu, sinon identifié. On sait qu'il a déjà tenté de se suicider. Il y a quelques mois et dans des conditions assez particulières pour penser qu'il s'agit véritablement d'un triste sire. On pense que M. Roux ne tardera pas à livrer à la justice les quatre voyous qui ont ainsi causé de si graves blessures qui terminaient paisiblement la journée dominicale.

Mœurs de « gangsters »

L'affaire parait se corser de vols de voitures. Trois autos ont, en effet, empruntées cette nuit à deux à Hellemmes et à une à Lille.

Les deux voitures volées à Hellemmes appartenant l'une, à un assureur de la rue Saint-Gabriel à Hellemmes, M. VAN DEN BRISSE, et l'autre à M. HAQUET, de Hellemmes, ont été retrouvées embourbées dans un champ, non loin du fort de Mons-en-Barœul. Le troisième auto qui appartenait à M. VAN DEN BRISSE, a été retrouvée à Fives, rue de la Glacière Rivière. Toutes les trois, en mauvais état.

M. le commissaire Roux a d'excellentes raisons de penser que les trois chenevans sont aussi les desmoyens et empruntés de ces voitures, d'autant plus qu'il est établi qu'ils se sont enquis dans une puante conduite intérieure et que la condition de ces bandits ne parait pas permettre de supposer que l'un d'eux ait pu se procurer un véhicule en propre une pareille automobile. L'état des blessés s'est amélioré dans la journée d'hier mais le nombre des blessures et la nature des contusions peut faire craindre de sérieux complications.

A. LAPORTE.

RECHERCHÉ POUR PURGER UNE PEINE DE PRISON. UN FORAIN SE CACHAIT A LENS SOUS UN FAUX NOM

Dans la soirée de dimanche, la pelle de Lens était prévenue par le commissaire de permanence de Lille, qu'une auto venait d'être volée à M. Marius Ruffet et que l'auteur de ce vol avait été un nommé Maurice Clotté qui s'était réfugié à Lens.

En effet, la police lilloise apprit que l'individu qui quitta la nuit dernière la chambre d'hôtel, une surveillance fut exercée, mais elle ne donna aucun résultat. Le seul suspect Clotté n'étant rentré que très tardivement.

En compulsant les dossiers de ce criminel on apprit que Clotté n'était autre que Henri OLIVIER, né au Creusot en 1901, marchand forain, qui avait été condamné à six mois de prison pour escroquerie.

Hier matin, le brigadier Heems et l'agent Tonnoir se rendirent à l'hôtel où le pseudo Clotté était descendu. Ils furent assez heureux de découvrir au saut du lit, et de lui notifier l'extrait de jugement.

L'individu se laissa conduire au commissariat de Lille. Interrogé par le secrétaire M. Lefebvre, il reconnut qu'il s'appelait bien Henri Olivier et que l'extrait de jugement s'appliquait bien à lui. Il ajouta qu'il avait pris le nom de Clotté pour échapper à la Justice et pour travailler en paix.

Concernant le vol de l'auto dont il est incriminé, il a fourni des explications qui seront vérifiées par la gendarmerie qui poursuit l'enquête.

En attendant, Olivier a été conduit hier après-midi au Parquet de Béthune.

LE MEURTRIER DE QUESNOY-SUR-DEULE EST DÉCÉDÉ HIER A L'HOPITAL DE LA CHARITÉ

On se souvient du drame, assez récent, qui se déroula le 5 novembre, à Quesnoy-sur-Deule. Un contremaître de l'usine Hippolyte Van de Weghe tua son ami, même l'ivresse, d'un coup de revolver et se logea ensuite une balle dans la tête.

Le meurtrier fut conduit à l'hôpital de Comines où il fut soigné pendant un certain temps puis, son état s'étant amélioré, Van de Weghe fut élargi à la prison de Loos où sa santé s'allégera assez rapidement.

Transporté fin novembre à l'hôpital de la Charité, à Lille, Van de Weghe y expira samedi dernier.

Dés lors, l'action de la justice est éteinte dans cette affaire criminelle.

DISPARITION INQUIÉTANTE D'UNE JEUNE TOURQUENNGISE

On nous signale l'inquiétante disparition de Mlle Raymond Monoyer, demeurant 149, rue Achille-Jacquin (Marlière), à Tourcoing, âgée de 19 ans.

Cette jeune personne était vêtue d'une robe écossaise, d'un foulard vert et noir, d'un manteau de sport bleu marine d'un baret écossais bleu, de bas clair, de souliers noirs ; elle portait une fourrure de putois ; la taille est de 1 m. 50, et la jeune fille, paraît âgée de 15 à 16 ans.

On peut adresser les renseignements à la maison, adresse sus-indiquée.

Mlle Monoyer, qui souffrait depuis plusieurs jours, a quitté la maison samedi vers 15 h. 20.

On croit l'avoir aperçue, vers 21 h., à une cinquantaine de mètres de son domicile, puis on perdit toute trace.

On redoute qu'il lui soit arrivé un accident, étant donné son état de santé.

La Politique Régionale PARTI DEMOCRATE POPULAIRE JOURNÉE D'ÉTUDES DÉPARTEMENTALES

On nous communique :

« La Fédération du Nord du Parti Démocrate Populaire organise une Journée d'Études le dimanche 30 janvier 1938. Les diverses manifestations de cette Journée auront lieu à son siège, en l'hôtel Richelieu, 5 bis, rue du Court-Debut. »

En voici le programme détaillé :

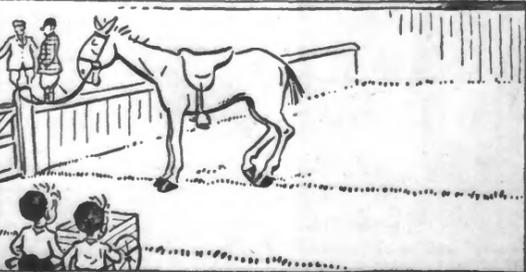
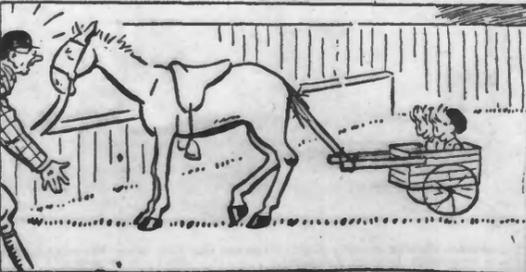
À 9 h. 30 : Première Réunion d'Études présidée de M. Marcel Hénaux (1) et élu du choix. Esprit de collaboration ou esprit de lutte des classes ? exposé de M. André Chatelet ; discussion de M. Hénaux.

À 13 h. : Réunion en commun (10 francs boisson comprise). Les adhésions devront être reçues avant le 26 janvier.

À 15 h. : Deuxième Réunion d'Études à Comment sauter le Faix, exposé de M. Jean Cartier.

Tous les militants et les sympathisants sont instamment priés de réserver la date du 30 janvier et toutes les sections doivent dès à présent se préparer à participer à cette importante Journée qui permettra sur assistants de se documenter sur les problèmes actuels et de s'armer techniquement (et pacifiquement), en vue d'une active propagande. »

« DÈDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX



UNE AGRESSION PEU ORDINAIRE

Paris, 27. — Une coiffeuse, Mlle Marguerite Noël, âgée de 36 ans, demeurant 2, rue Vintimille, a été menacée chez elle, ce matin vers 4 heures, par deux individus dont l'un avait brandi sur elle un revolver pour l'obliger à signer une fin de bail pour sa boutique, ainsi qu'une reconnaissance de 10 000 francs.

Ayant voulu se défendre, Mlle Noël a été frappée de plusieurs coups de poings à la figure et a dû être admise à l'hôpital Richet.